



DANS LES COULISSES

de la formation et de l'enseignement Transport et Logistique N°4

À quoi sert l'AFT ?

[\(RE\)DÉCOUVREZ NOS MISSIONS](#)

Formation : un accord de branche capital
[DES ENJEUX À TOUS LES NIVEAUX](#)

ADEC Transport routier, de quoi s'agit-il ?
[PROFITEZ DE FORMATIONS COFINANCÉES](#)

Cofinancement des formations de conducteurs par l'AFT
[COMMENT CELA FONCTIONNE ?](#)

[SUIVRE L'ACTUALITÉ](#)

**Entrez dans les coulisses
de la formation
Transport et Logistique :
5 minutes
de votre temps
au bénéfice de votre
entreprise !**

Parce que se tenir informé sur la formation professionnelle Transport-Logistique relève du parcours du combattant, nous vous proposons, en quelques clics, de suivre et/ou de découvrir les principaux sujets du moment.

Dans ce numéro de *Dans les coulisses*, l'AFT fait le point sur l'accord de branche sur la formation actuellement en discussion, ainsi que sur l'ADEC Transport routier. Ce dispositif, quasiment inconnu par les professionnels du Transport que vous êtes, offre un cofinancement sur des formations bien ciblées.

Vous découvrirez également comment l'AFT cofinance la formation initiale des conducteurs et pourquoi ce financement est bénéfique pour la Profession.

Suivez le guide !

[Accord de branche formation :
ce qu'il faut savoir](#)

[ADEC Transport routier :
un financement de formations
à connaître](#)

[Formations Initiales de
conducteurs : pourquoi et
comment l'AFT les cofinance](#)

Accord de branche formation : vous avez tout à y gagner !

L'accord de branche sur la formation professionnelle actuellement en discussion est capital pour la Profession. Financement, gouvernance, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; autant de sujets débattus par les partenaires sociaux au profit des entreprises et de leurs salariés.

[DÉCOUVREZ LES ENJEUX](#)



Connaissez-vous l'« ADEC Transport routier » ?

Chefs d'entreprises, arrêtez-vous un instant sur ce sujet puisqu'il peut vous permettre d'obtenir un cofinancement à hauteur de 30 % sur de nouvelles formations continues portant sur :

les compétences commerciales ; les pratiques managériales et de gestion des ressources humaines ; le développement durable ; la prévention des risques professionnels ; le développement de la performance des exploitants.

[JE VEUX M'INFORMER](#)

Quand l'AFT permet l'arrivée de 30 000 nouveaux conducteurs par an

Grâce à un dispositif unique, l'AFT contribue au financement de la formation (Titres Professionnels en conduite et FIMO) de 30 000 conducteurs chaque année.

Un apport qui permet d'assurer aux entreprises du secteur un renouvellement permanent.

[COMMENT CELA FONCTIONNE ?](#)

30 000
BÉNÉFICIAIRES / AN



L'ACTU AFT

CUP 2016 : rendez-vous pour la finale nationale le 12 Octobre

Du 6 au 8 septembre dernier, près de 240 conducteurs routiers ont participé aux sélections régionales de la seconde édition du Trophée des Routiers. Les 12 vainqueurs des sélections régionales (10 hommes et 2 femmes) disputeront la finale nationale le mercredi 12 octobre à Paris durant les Assises du Transport et de la Mobilité.

Comme récompenses, chaque conducteur lauréat a remporté un voyage et a permis à sa profession de gagner une page de publicité dans la presse professionnelle.

[DÉCOUVREZ LES LAURÉATS](#)



Le lauréat, l'ensemble des candidats et des partenaires de l'opération à l'occasion de la remise des prix en région Hauts-de-France.

Passages à niveaux : la SNCF lance une nouvelle campagne de sensibilisation

Si les 15 000 passages à niveaux de France n'ont fait aucune victime parmi les automobilistes, 6 poids lourds et 3 motards), le mois de septembre dernier aura été beaucoup plus dramatique. Deux conducteurs de camions ont ainsi perdu la vie sur un passage à niveau...

La vigilance doit rester de mise et SNCF-Réseau, en partenariat avec l'AFT, lance une nouvelle campagne nationale de sensibilisation le 13 octobre (à découvrir à partir de cette date sur www.securite-passageaniveau.fr).

Appuyé par un film à sensations fortes, « le cascadeur » dont le héros ne prendra pas le risque de traverser un passage à niveau fermé, le message se veut clair : ne risquez pas votre vie à un passage à niveau, respectez le code de la route. Un rappel utile et salvateur pour vos conducteurs.



Une aide financière de la CNAM-TS pour équiper vos poids lourds

Pour aider les petites et moyennes entreprises (de 1 à 49 salariés) du secteur d'activité du transport routier de marchandises à investir dans la prévention des risques professionnels, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels a lancé **Transport + Sûr** le 1er septembre dernier.

Transport + Sûr est une aide permettant de financer, jusqu'à un plafond de 25 000 €, l'acquisition d'un ou de plusieurs ensembles d'équipements, appelés "Packs", intégrés dans un véhicule neuf acquis par l'entreprise. Ces équipements ont été sélectionnés pour réduire les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles, particulièrement importants lors du travail réalisé à l'arrêt du véhicule.



[VOIR LE DÉTAIL DE CES PACKS](#)

Vous souhaitez faire une demande de financement ?

[ADRESSEZ-VOUS À VOTRE CAISSE RÉGIONALE](#)



DANS LES COULISSES

de la formation et de l'enseignement transport et logistique n°4

[JE SOUHAITE RECEVOIR LES PROCHAINS NUMÉROS](#)

[TÉLÉCHARGEZ CE NUMÉRO EN PDF](#)

Suivez-nous aussi sur... [in](#) [f](#)

Nous contacter

© 2015 AFT Tous droits réservés
AFT - Association pour le développement
de la formation professionnelle
dans le Transport et la Logistique
Siège social : 62 rue Cardinet 75485 Paris cedex 17

Directeur de la publication :
Jean-Paul Deneuille
Directeur de rédaction : Thierry Daunay
Responsable de la rédaction : Vincent Lajus
Conception et réalisation : Scitago, Bessis
Cédric photos : AFT - Jan Polbrant - Unplash
Date de parution : 10 Octobre 2015

Droits d'auteur. L'ensemble de ce site relève
de la législation française et internationale
sur le droit d'auteur et de la propriété
intellectuelle. Tous les droits de reproduction
sont réservés, y compris pour les documents
téléchargeables et les photographies.
La reproduction de tout ou partie de ce site
est formellement interdite sauf autorisation
expresse du directeur de la publication.

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



ACCORD DE BRANCHE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES DISCUSSIONS ACTUELLES

La réforme de la formation professionnelle de 2014 a tout balayé... Si le précédent accord de branche, conclu en février 2011 entre les organisations patronales et syndicales sur la formation professionnelle, est toujours en vigueur, il n'est toutefois plus adapté !

UN ACCORD PRIMORDIAL

Un nouvel accord* portant sur la formation professionnelle est indispensable pour s'assurer que la branche transports routiers et activités auxiliaires dispose d'un outil performant et de procédures adaptées, notamment en ce qui concerne le financement. Cet accord profiterait aussi bien aux entreprises qu'aux salariés.

Les partenaires sociaux sont à pied d'œuvre sur ce dossier :

→ 14 réunions paritaires ont eu lieu à ce jour et les avancées sont significatives !



* Un accord de branche est un ensemble de règles créées par les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) pour toutes les entreprises appartenant à la même branche professionnelle.

4 SUJETS MAJEURS EN DISCUSSION

1 LE FINANCEMENT

→ La contribution formation versée actuellement par les entreprises (1% de la masse salariale brute pour les entreprises de 10 salariés et plus, contre 1,6% auparavant) couvre uniquement les frais pédagogiques... Une solution doit donc être trouvée pour compléter cette contribution et ainsi bénéficier d'une prise en charge sur les salaires et les frais de déplacement.

Trois hypothèses sont à l'étude :

- A. un abondement conventionnel obligatoire (mutualisation d'un versement effectué à l'OPCA) ;
- B. un investissement formation (pourcentage minimum de la masse salariale consacré chaque année par l'entreprise à la formation) ;
- C. un mixte investissement formation + abondement conventionnel.

[PLUS DE DÉTAILS](#)

→ Le montant des prises en charge par l'OPCA des formations suivies dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) n'est pas encore optimal pour les entreprises.

Ce nouvel accord permettrait de définir une liste d'actions de formation à financer prioritairement et à taux plein, soit deux fois plus qu'une formation ne figurant pas dans cette liste !

[PLUS DE DÉTAILS](#)

→ Le financement de l'ensemble des formations obligatoires, de type FIMO / FCO, n'est pas encore assuré alors même que celles-ci représentent environ 80 % des formations dispensées dans la branche Transport... L'accord de branche pourrait réévaluer la prise en charge par l'OPCA sur ces formations : de 4 € de l'heure minimum, le financement pourrait être de 15 € à 30 € de l'heure.

2 LA GOUVERNANCE

Il est nécessaire de bien délimiter les rôles respectifs des différents acteurs de la formation pour assurer une gouvernance stable et efficace sur la formation au sein de la branche :



Qui décide des formations financées ?
Qui les finance ?
Qui en fait la promotion ?
Quelles sont les modalités de contrôle et d'information des décisions prises ?

3 GESTION PRÉVISIONNELLE DES COMPÉTENCES

Les partenaires sociaux réfléchissent également au développement des formations de manière à répondre à des besoins actuels et à venir non satisfaits tels que :



→ des formations liées à la digitalisation (maîtrise des véhicules dits «intelligents» avec l'informatique embarquée/ingénierie) et fonctions complémentaires/alternatives à la conduite proprement dite des véhicules ;



→ des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) en matière de distribution urbaine et pour les métiers spécifiques (transports exceptionnels, froid...);



→ les formations en e-learning (c'est-à-dire à distance) pour proposer des formations plus innovantes et d'accès plus aisé pour les candidats.

4 GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS

Le nouvel accord de branche a également pour objectif de favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des salariés au sein des entreprises à travers les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage.

[TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE](#)



ADEC Transport routier : un dispositif de cofinancement de formations à connaître !

[JE LE DÉCOUVRE](#)



Pourquoi et comment l'AFT cofinance les formations initiales de conducteurs ?

[COMMENT CELA FONCTIONNE ?](#)

Nous contacter

ADEC TRANSPORT ROUTIER : UN DISPOSITIF DE COFINANCEMENT DE FORMATIONS À CONNAÎTRE

L'ADEC Transport routier est connu par peu de professionnels. Pourtant, il s'adresse à vous et peut vous faire économiser de l'argent sur des formations destinées à améliorer votre efficacité ou celle de vos collaborateurs.

Découvrez comment !

ADEC, qu'est ce que cela veut dire ?

ADEC = « ACTION DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES »

Le 18 novembre 2014, les organisations professionnelles du transport routier et l'Etat ont signé un accord-cadre national pour le développement de l'emploi et des compétences des salariés des entreprises de la branche. Depuis, l'Etat, les organisations patronales et syndicales, l'OPCA Transports et Services et l'AFT sont partenaires sur l'ADEC Transport routier, un projet expérimental et voué à se globaliser en 2018.

Son objectif : professionnaliser les métiers de la branche

L'un des axes de travail prioritaires de l'ADEC Transport routier est dédié au développement d'une offre de formation continue. L'objectif est de proposer aux salariés et dirigeants des formations adaptées dans des domaines de compétences qui ne sont pas spécifiques au transport routier, ou encore de développer la performance des métiers de l'exploitation :



- Le commercial
- Les pratiques managériales et de gestion des ressources humaines
- Le développement durable
- La prévention des risques professionnels
- Exploitation : réglementation, efficacité commerciale / rentabilité, relationnel

À qui s'adressent ces formations et quelles sont-elles ?

Les compétences commerciales

Dirigeants salariés, exploitants, commerciaux, conjoint collaborateur mais aussi salarié en contact avec un client ou un fournisseur dans le cadre d'un acte d'achat ou de vente, des formations existent pour CONSOLIDER VOS COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION.



Les pratiques managériales et de gestion des ressources humaines

Dirigeants et managers de TPE/PME, des outils sont aussi à votre disposition pour mieux ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES par l'amélioration des pratiques managériales et de gestion des ressources humaines.

Le développement durable

Conducteurs, référents développement durable, managers ou chefs d'entreprise, le développement durable est une thématique à laquelle vous devez être sensibilisé. Pour connaître toutes les bonnes pratiques à mettre en place, des formations sur l'ÉCO-CONDUITE, le SUIVI ET L'ANIMATION DE PROJET D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ÉCO-CITOYENNE, ou encore de l'INITIATION ET LE DÉVELOPPEMENT À LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ÉCO-CITOYENNE vous sont proposées.



La prévention des risques professionnels

- Tout conducteur et autre personnel capable de contribuer à la suppression ou la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé peut se former à la formation ACTEUR PRÉVENTION SECOURS.
- Les référents prévention, les salariés en charge des questions "Hygiène Sécurité Environnement et/ou de l'exploitation", la formation ANIMATION PRÉVENTION TRANSPORT ROUTIERS vous est adressée.
- Chef d'entreprise ou personne responsable du projet Prévention des Risques professionnels désignée par le chef d'entreprise, c'est la formation MANAGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL qui vous est consacrée.



La professionnalisation des métiers de l'exploitation

POUR DÉVELOPPER LA PERFORMANCE DES EXPLOITANTS (législation du travail et de la réglementation sociale, efficacité commerciale et rentabilité financière, relations au quotidien avec les conducteurs et les clients), une formation est destinée tout particulièrement aux dirigeants salariés, aux agents d'exploitation, aux régulateurs et tout autre salarié en contact avec la structure du service exploitation.



Dans quel organisme peut-on suivre ces formations ?

Les organismes de formation qui ont répondu aux appels à propositions de l'ADEC ont présenté une offre de formation complète (tarifs, calendrier, implantations, etc.). Ces formations sont dispensées dans toutes les régions, mais pas forcément par le même organisme.



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :

Votre délégation régionale OPCA

Votre délégation régionale AFT

Quel(s) financement(s) sur ces formations pour mon entreprise ?

Toutes les entreprises de transports routiers (marchandises, voyageurs, sanitaires) sont concernées. Toutefois, les entreprises de moins de 250 salariés sont prioritaires, les sociétés de plus de 250 salariés ne pouvant excéder 15 % de la totalité des entreprises bénéficiaires de ce cofinancement (elles doivent par ailleurs être adhérentes à l'OPCA Transports et Services).

TAILLE D'ENTREPRISE	ADEC	FPSP ¹	Fonds mutualisés
-10	30%		
10-249 (adhérentes OPCA ²)	30%	70%	
10-249 (cotisantes ³)	30%		35%
>249 (adhérentes OPCA) 15% max.	30%		

[1] Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) est financé en partie par des virements d'entreprises et a pour but d'assurer la qualification ou bien la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

[2] Entreprises effectuant des versements volontaires de formation à l'OPCA Transports et Services.

[3] Entreprises versant leurs contributions de formation à l'OPCA Transports et Services.



Accord de branche professionnelle : ce qu'il faut savoir sur les discussions actuelles

DÉCOUVREZ LES ENJEUX



Pourquoi et comment l'AFT cofinance les formations initiales de conducteurs ?

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Nous contacter

L'AFT COFINANCE 30 000 FORMATIONS DE NOUVEAUX CONDUCTEURS CHAQUE ANNÉE

L'AFT contribue depuis des décennies au financement des FIMO et des Titres Professionnels (TP) de conducteurs routiers.



Regarder la vidéo



+ DE 30 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant moyen engagé annuellement par l'AFT dans le cofinancement des formations de conducteurs.

+ DE 30 000 BÉNÉFICIAIRES

C'est le nombre de conducteurs bénéficiant de ce système de financement chaque année.

D'où viennent ces 30 millions d'euros ?

- Il s'agit d'une Ressource Affectée par l'État à l'AFT provenant de la délivrance des certificats d'immatriculation de véhicules utilitaires, publics ou privés.
- Cette Ressource Affectée est instaurée par la loi.



Pourquoi cofinancer les formations de conducteurs ?

- Parce que le coût des formations initiales de conducteurs est, du fait des importants moyens pédagogiques mobilisés (véhicules-école, formateurs), supérieur à la moyenne des coûts de formation professionnelle.
- Pour assurer la qualité des formations dispensées.
- Pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.



Comment cela fonctionne concrètement ?

L'AFT cofinance des formations de conducteurs par son dispositif de **Gestion d'Aide à la Personne**.

Toute demande est adressée à l'association par le stagiaire et l'Organisme de Formation Agréé qu'il a choisi. Pour bénéficier de ce financement, le stagiaire doit remplir deux obligations :

- suivre l'ensemble de la formation,
- se présenter aux épreuves d'évaluation.

L'AFT peut, à tout moment et pour tout dossier en cours ou validé, vérifier la validité des informations communiquées et, le cas échéant, refuser une prise en charge ou effectuer une demande de remboursement.

Comment la part de ce cofinancement est-elle fixée ?

SELON LES PUBLICS

Priorité à l'emploi !
Une personne bénéficiant d'une embauche ou d'une promesse d'embauche comme conducteur au terme de sa formation est jugée comme prioritaire. L'accès à l'emploi sera donc facilité pour une prise en charge de la formation renforcée.

SELON LA FORMATION

Pas de distinction !
FIMO et TP, Voyageurs ou Marchandises, sont sensiblement sur les mêmes bases de financement. Un équilibre qui se retrouve également dans les volumes : **en 2015, 15 588 FIMO ont été cofinancés par l'AFT contre 15 434 TP.**

SELON L'ORGANISME DE FORMATION AGRÉÉ

Priorité à la qualité !
Un stagiaire passant sa formation dans un Organisme de Formation Agréé rattaché à la convention collective des Organismes de Formation pourra prétendre à un financement plus important de la part de l'AFT.

L'INFO EN PLUS :
LE SAVIEZ-VOUS ?

L'utilisation de la Ressource Affectée à l'AFT est encadrée par une commission paritaire.



Accord de branche sur la formation professionnelle : ce qu'il faut savoir sur les discussions actuelles

DÉCOUVREZ LES ENJEUX



ADEC Transport routier : un dispositif de cofinancement de formations à connaître !

JE LE DÉCOUVRE

Nous contacter

© 2016 AFT Tous droits réservés
AFT - Association pour le développement de la formation professionnelle dans le Transport et la Logistique
Siège social : 82 rue Cardinet 75485 Paris cedex 17

Directeur de la publication : Jean-Paul Deneuville
Directeur de rédaction : Thierry Daunay
Responsable de la rédaction : Vincent Lajus
Conception et réalisation : Scripto Sensu
Crédits photos : AFT - Jon Fiobrant - Unplash
Date de parution : 10 Octobre 2016

Droits d'auteur. L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les photographies. La reproduction de tout ou partie de ce site est formellement interdite sauf autorisation expresse du directeur de la publication.

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

